



## Grandes cultures

**N°24**  
**13/09/2022**



### Animateur filières

**Céréales à paille / Maïs**  
Khalid KOUBAÏTI  
**FREDON Nouvelle-Aquitaine**  
khalid.koubaiti@fredon-na.fr

**Oléagineux**  
Elodie TOURTON / **Terres Inovia**  
e.tourton@terresinovia.fr

**Protéagineux**  
Agathe PENANT / **Terres Inovia**  
a.penant@terresinovia.fr

### Animateurs délégués

**Céréales à paille / Maïs**  
Romain TSCHÉILLER / **ARVALIS**  
r.tscheiller@arvalis.fr

### Directeur de publication

Luc SERVANT  
Président de la Chambre Régionale  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
accueil@na.chambagri.fr

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine Grandes  
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



## Edition Poitou-Charentes

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

### Colza

- **Stade** : cotylédons à 6 feuilles.
- **Petites altises** : faible présence, faibles attaques.
- **Grosses altises** : rares captures.
- **Limaces** : quasi-absentes.
- **Autres bioagresseurs** : pucerons verts du pêcher, tenthrèdes de la rave.

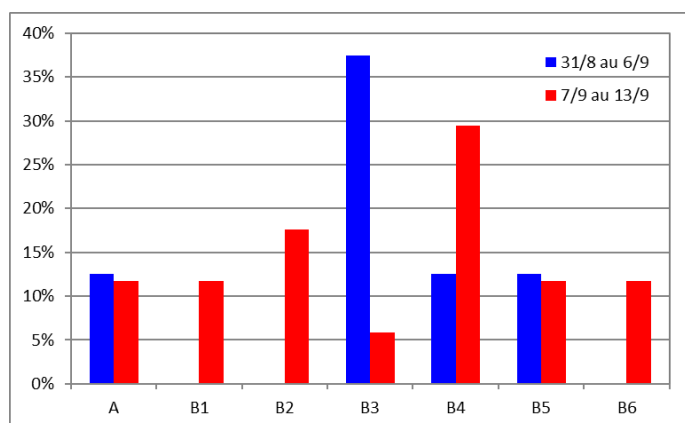
Nombre de parcelles	Colza
Créées	23
Observées	18

# Colza

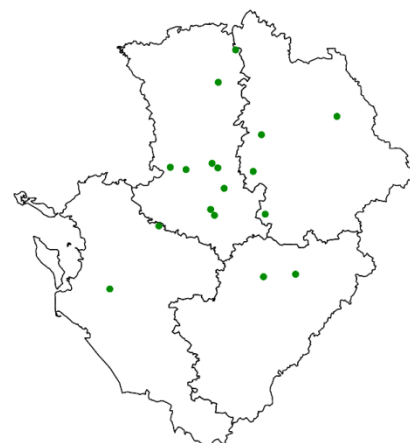
## • Stade phénologique et état de la culture

L'implantation des colzas est plus compliquée cette campagne sur le Poitou-Charentes, toujours le sec. La disparité des stades reflète la difficulté d'installation, en tendance le Poitou et la Vendée sont plus arrosés sur août. Tout début septembre, une vague de semis a lieu juste avant ou après les pluies de la semaine dernière. La sole colza prévue à la hausse sera sans doute à réviser.

Les observateurs choisissent une belle parcelle pour leur suivi hebdomadaire, le réseau BSV est donc plus flatteur que la réalité. Les dates de semis des parcelles créées sont comprises entre le 6 août et le 9 septembre. Le nombre de parcelles renseignées progresse tranquillement, les stades des colzas observés s'échelonnent de cotylédons à 6 feuilles.



Evolution des stades du colza en % de parcelles  
(Terres Inovia)



Carte des parcelles observées du 7 au 13 septembre 2022  
(Terres Inovia)

## • Petites altises (altises des crucifères)

Elles sont peu piégées en cuvette, seules les parcelles de NANTEUIL et SAIVRES (79) en ont détecté (1 individu par cuvette). Le pourcentage de plantes avec morsures s'étale de 0 à 30 % (10 parcelles renseignées) et la surface foliaire détruite atteint au maximum 10 %. Les parcelles du réseau sont actuellement sous le seuil de risque.

**Les attaques dans le réseau restent faibles et supportables.**

Hors réseau, les attaques ont pu être localement importantes pendant la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'août. Les dégâts de petites altises sont plus discrets en ce début septembre.

Même si le risque semble derrière nous avec cette faible activité, il est nécessaire de rester vigilant pour les colzas de moins de 3 feuilles. Attention à la destruction des repousses pendant la levée des nouveaux colzas : cela peut entraîner le déplacement des populations de petites altises d'une parcelle à l'autre et ce sont souvent les bordures - à surveiller en priorité - qui sont les plus attaquées. Décalez les déchaumages s'il y a des petits colzas dans le voisinage.

**Période de risque :** de la levée au stade 3 feuilles inclus.

**Seuil indicatif du risque :** 8 pieds sur 10 portant des morsures et 25 % de la surface foliaire détruite.



Moins de 25 % de la surface touchée



Plus de 25 % de la surface touchée

### Évaluation du risque :

Les petites altises sont moins présentes et les attaques dans le réseau sont supportables. Le risque est **globalement faible**. Attention le risque reste **modéré pour les colzas de moins de 3 feuilles**.

Pour estimer plus précisément le risque, [consultez l'outil en ligne](#) :



### • Grosses altises (altises d'hiver)

Quelques rares piégeages (1 à 5 insectes) sont relevés cette semaine dans 3 parcelles du réseau : MONTREUIL-BONNIN, LUSIGNAN (86), TESSONNIERE (79), elles sont concentrées dans le Poitou. Il ne s'agit pas d'un début de vol et les températures chaudes actuelles sont défavorables à son déclenchement. Cependant, il est nécessaire de rester vigilant pour les colzas de moins de 3 feuilles avec la baisse des températures annoncées cette fin de semaine.

### • Limaces

Rares attaques de limaces dans le réseau.

L'observatoire De Sangosse confirme également la quasi-absence des limaces : très peu de piégeage.

Quelques rares échos sont remontés de la plaine avec une faible pression, pas de resemis pour le moment.

**Période de risque** : du semis au stade 3-4 feuilles.

La nuisibilité est fonction de l'apparition de zones d'éclaircissement dans les parcelles et de leur progression. Les attaques les plus dommageables peuvent parfois conduire au resemis (partiel ou total). Une surveillance des parcelles, la pose de pièges avant les semis, permettent d'anticiper les dégâts.

### Évaluation du risque :

Elle n'est possible qu'à l'approche des conditions climatiques favorables à l'activité des limaces en présence des colzas en cours de levée.

Le risque s'évalue à la parcelle et peut être considéré comme **faible** au regard des conditions relativement sèches défavorables aux limaces. Attention pour les semis récents dans les secteurs plus arrosés, le risque est alors **modéré**.

### • Autres bioagresseurs

#### Pucerons verts du pêcher

Malgré des conditions favorables, le puceron vert du pêcher reste discret. Il est observé dans une seule parcelle du réseau à LUSIGNAN (86) avec peu de plantes porteuses.

Surveillez l'évolution des pucerons dans les parcelles sur les prochaines semaines, leur nuisibilité provenant du prélèvement de sève et/ou de la transmission de viroses. Le risque viral est réduit pour les variétés résistantes au TuYV, une des viroses transmise par ce vecteur.

**Période de risque** : de la levée au stade 6 feuilles.

**Seuil indicatif du risque** : 20 % de plantes porteuses.

### **Tenthredés de la rave**

Les premiers adultes sont observés dans 2 parcelles du réseau MONTREUIL-BONNIN (86) et SAIVRES (79). Dans ces situations, il est important de surveiller l'apparition des larves qui dévorent rapidement les feuilles des colzas.

Pour rappel, l'adulte n'est pas nuisible, c'est un hyménoptère de 6-8 mm à l'abdomen de couleur jaune-orangé.



**Adulte (à gauche) et larve (à droite)  
de tenthredé de la rave**

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes** : Agriculteurs, Groupe CDA17-CDA79, CAP FAYE SUR ARDIN, CDA 86, CEA LOULAY, COOP DE LA TRICHERIE, COOP MANSLE-AUNAC, ETS BUCHOU, ETS LAMY BIENAÏME, FREDON-NA, Lycée agricole Xavier BERNARD, OCEALIA, SOUFFLET AGRICULTURE, TERRE ATLANTIQUE, TERRES INOVIA

***Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).***

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "*